



FONDATION
Hôpital de l'Enfant-Jésus

DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDE/PERFECTIONNEMENT POUR LES EMPLOYÉ-E-S

Fonds de bourse de la Fondation Hôpital de l'Enfant-Jésus

La Fondation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus est un organisme de charité enregistrée qui s'est donné comme mission de recueillir des fonds dans le but d'appuyer l'Hôpital de l'Enfant-Jésus RHSJ† afin d'améliorer les soins et services de santé pour notre communauté.

Le personnel est la ressource la plus importante de l'établissement et sa formation et son perfectionnement sont parmi les priorités de la Fondation. Ainsi, elle a créé un fonds de bourses d'études pour contribuer à la formation du personnel et de professionnels œuvrant au sein de l'établissement

Ce fonds permettra, par exemple, d'appuyer financièrement un individu qui décide d'approfondir ses connaissances sur les procédés technologiques et médicaux les plus récents.

Critères de sélection

Des bourses seront remises aux membres du personnel œuvrant à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus RHSJ†. Des demandes peuvent être soumises pour participer à des programmes de formation continue, à des séminaires, à des ateliers de formation, à des conférences, à des colloques non financés par le Réseau de santé Vitalité.

- **Une importance particulière sera accordée aux questions 8 et 9.**
- **Vous devez répondre à toutes les questions du formulaire,** à défaut de quoi votre demande sera considérée incomplète.
- **Approbation du supérieur (chef de service ou vice-président).** Pour toute demande de bourse, les membres du personnel devront faire approuver leur demande par leur supérieur pour voir à ce que la formation désirée soit un atout pour le service en question et pour l'Hôpital de l'Enfant-Jésus RHSJ†.
- **Allocation équitable :** Afin d'être équitable avec tout le personnel, le comité pourrait prioriser les demandeurs qui n'ont jamais obtenu de bourse dans le passé.
- **Priorité :** Le comité va étudier toutes les demandes et les bourses seront attribuées en fonction des priorités et besoins de l'établissement (en terme du personnel et de perfectionnement)

Échéance

Faire parvenir votre demande de bourse tout au long de l'année.

Pour soumettre une demande, il faut remplir le formulaire ci-inclus et le retourner à l'adresse suivante :

FONDATION DE L'HÔPITAL DE L'ENFANT-JESUS INC. 1988

1, boulevard Saint-Pierre Ouest
Caraquet (N.-B.)
E1W 1B6

tél. : (506)726-2166 téléc. : (506)726-2188

Courriel : fondation.caraquet@vitalitenb.ca

Comité de sélection

Le comité de sélection, composé de membres du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et de membres du personnel œuvrant à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus RHSJ†, a comme mandat de choisir les boursiers et de déterminer le montant de la bourse ou des bourses accordées.

Preuve de participation

Les employés doivent fournir une preuve indiquant leur participation à la formation sous forme de compte de remboursement.

4. Est-ce que cette formation est requise par votre employeur ? Oui Non

5. Est-ce que cette formation sera défrayée en partie par l'hôpital (Régie régionale) ?
 Oui _____\$ Non

6. Est-ce que vous avez fait une demande à une tierce partie ?
 Oui Non

Si oui, à qui et à quel montant ?

7. Donnez les détails des coûts que vous devrez défrayer pour suivre ce programme (p. ex. : inscription, livres, hôtel, frais de déplacement, etc.)

Inscription		\$
Livres		\$
Hôtel		\$
Frais de déplacements		\$
Autres		\$
		\$
	Total	\$

8. Si vous ne recevez pas une aide financière grâce à ce fonds de bourse, comment prévoyez-vous suivre ce programme de formation ?

syndicat association professionnelle autres _____

Si vous cochez une des cases, quel est le montant approuvé: _____\$.

